



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Centre pour Personnes Agées

39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Tél : 03-89-12-40-00 / Fax : 03-89-12-42-98

site internet : www.ch-colmar.fr

Direction

Secrétariat : 03.89.12.40.02

Fax : 03.89.12.45.40

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Mlle FIAT

☎ 03.89.12.40.02

Colmar, le 28 décembre 2020

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Flash info COVID au 28 décembre 2020.

La présente note vise à assurer une information précise et partagée par tous.

1. La situation au 28 décembre 2020 :

- ✓ 26 patients en service des maladies tropicales et infectiologie ;
- ✓ 17 patients en service de médecine physique et de réadaptation ;
- ✓ 14 patients en service d'orthopédie trauma 3 ;
- ✓ 14 patients en service de réanimation Médicale ;
- ✓ 10 patients en service de médecine interne 1^{er} étage ;
- ✓ 3 patients en UHCD ;
- ✓ 2 patients en service de pneumologie ;
- ✓ 1 patient au SAU adulte ;
- ✓ 1 patient en service d'endocrinologie ;
- ✓ 9 patients en service de court séjour gériatrique (CPA) ;

Soit 97 patients

Il convient d'ajouter à ce décompte 10 cas positifs de résidents au CPA.

2. Point sur les hausses du nombre d'hospitalisation

Durant la période du second confinement, 70 patients en moyenne étaient hospitalisés aux HCC, dont une dizaine en service de réanimation.

Aujourd'hui, 97 patients sont hospitalisés aux HCC, dont 14 en service de réanimation médicale.

Cette hausse des hospitalisations s'explique par des admissions de patients externes, mais aussi par la découverte de cas positifs dans certains services de l'établissement, conséquence de l'éclosion de clusters internes.

Les prévisions nationales montrent que cette tension continuera vraisemblablement de s'accroître durant les prochaines semaines.

3. Mise en œuvre d'une réorganisation du capacitaire en lits, afin de juguler cette troisième vague

Les enjeux principaux aujourd'hui sont :

- **Le maintien du capacitaire en nombre de lits de médecine non COVID ;**
- **L'augmentation du capacitaire du nombre de lits de médecine COVID ;**
- **La nécessité de disposer de chambres à un lit, pour les patients non COVID, afin d'éviter les contaminations nosocomiales et cluster ;**
- **Le maintien du capacitaire de 40 lits de réanimation.**

Dans ce cadre, les orientations suivantes ont été prises :

- Transformation du bâtiment 42 en « bâtiment COVID » ;
- Transformation temporaire de lits de chirurgie Ambroise Paré en lits de médecine non COVID ;
- Déprogrammation partielle d'activité non urgente de chirurgie et de médecine ;
- Fermeture de salles supplémentaire de bloc opératoire ;
- Non ré-ouverture des lits du pôle femme-mère-enfant en pédiatrie et en gynécologie obstétrique au mois de janvier ;

Capacitaire de médecine actuel et à venir

Il est nécessaire de procéder à une augmentation du nombre de lits COVID, qui se fera en plusieurs étapes.

À ce jour la situation et la suivante :

Etat des lits COVID au 28/12	Etat des lits COVID début janvier
Secteur ME0 : 30 lits	Secteur ME0 : 30 lits
Secteur MPR : 19 lits	Secteur MPR : 19 lits
Cohorte OT3 : 15 lits	Secteur ME2 : 20 à 30 lits
Secteur ME1 : 10 lits	Secteur ME1 : 10 à 16 lits
Secteur Lilas 1 : 10 lits	Secteur Lilas 1 : 10 lits
Total : 84	Total maximal : 105

L'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée est également actuellement transformée en unité « COVID ».

En parallèle, il convient d'identifier d'autres secteurs permettant de garantir la disponibilité d'environ 40 lits pour des hospitalisations de patients de médecine polyvalente « non COVID ».

A ce titre, le pôle Ambroise Paré met à disposition 20 lits au sein du secteur de l'OOOS. Au mois de février, le service de neurochirurgie libérera un étage d'hospitalisation, afin de mettre, à son tour, ces lits à disposition du secteur de médecine, en remplacement des 20 lits du pôle Ambroise Paré. D'autres secteurs pourront être sollicités.

L'objectif est d'organiser un partage équitable et collectif de l'effort consenti par l'ensemble des services.

Capacitaire de réanimation

Le capacitaire du service de réanimation est aujourd'hui de 40 lits, 10 lits d'USC étant transformés, depuis le deuxième confinement en lits de réanimation.

1. Incidence de la situation actuelle sur les personnels et conduite attendue

Dans la situation actuelle, nous sommes conscients qu'un effort supplémentaire est requis, à l'issue d'une année particulièrement éprouvante. Il est cependant capital que chacun maintienne son investissement, afin de mener à bien le combat collectif contre cette épidémie.

✓ Contribution à la prise en charge des patients COVID

Des équipes paramédicales et médicales de services différents sont mises à contribution pour prendre en charge des patients de médecine de secteurs COVID, alors qu'il ne s'agit pas forcément de leurs affectations habituelles.

Nous les remercions très chaleureusement, cette souplesse d'organisation étant indispensable pour assurer la continuité des prises en charge des patients dans les meilleures conditions possibles.

✓ **Respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières au sein de l'établissement**

Il a pu être constaté un certain relâchement du respect des gestes barrières, notamment au sein des salles de pause mais pas que. Nous rappelons que **le respect des gestes barrières est une nécessité absolue**, sous peine de voir émerger de nouveaux cluster, affectant aussi bien les professionnels que les patients.

De même, tout agent présentant des symptômes COVID ou ayant un doute sur sa potentielle infection est invité à réaliser un test PCR sans attendre, afin de ne pas contaminer ses collègues et les patients.

2. Mise en œuvre de la vaccination anti-COVID

La campagne de vaccination anti-COVID vise à vacciner en priorité les résidents d'EHPAD (CPA), ainsi que le personnel à risque de développer une forme de grave de COVID, y exerçant.

En pratique, la vaccination s'effectue après l'organisation d'une consultation pré-vaccinale, permettant notamment le recueil du consentement.

L'établissement sera approvisionné en vaccins destinés prioritairement au CPA à la mi-janvier 2021.

L'organisation précise de cette vaccination étant en cours d'élaboration, un travail d'information sera réalisé auprès des familles des résidents, et plus globalement, du personnel.

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

Signé

Christine FIAT

INDEX	N° D'ORDRE	N° du Document
Org. Serv. Med.	OM - 105	OM - 105 - 20 - 108